DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 01.002

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER

M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. DENIS, POTENNEC, QUENTIN.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 27 Nombre de Votants : 29

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS AU

SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE EN

CHARENTE-MARITIME

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Pays Royannais envisage la gestion de son service "Comptabilité".

Il est prévu que cette mission soit confiée au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale en Charente-Maritime. A cet effet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Royannais a décidé, le 15 décembre 2000, d'adhérer à ce syndicat.

L'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales subordonnant l'adhésion d'un établissement public de coopération intercommunale à une autre structure intercommunale à l'accord de chacune des communes membres de cet E.P.C.I., Monsieur le Maire propose que le Conseil se prononce en faveur de cette adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Royannais au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale en Charente-Maritime dont les statuts figurent dans la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Royannais du 15 décembre 2000 annexée à la présente délibération.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS